



ARRETE N° 21/2020

PORTANT REOUVERTURE DE TOUTES LES DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE-D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE- DES-VOSGES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-9,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant qu'en raison de la pandémie du Covid19, les 7 déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ont été fermées aux particuliers et aux professionnels,

Considérant que 6 des 7 déchetteries avaient été rouvertes par arrêté n° 16/2020 en date du 22 avril 2020, pour les déchets verts uniquement,

Considérant que 6 des 7 déchetteries avaient été rouvertes par arrêté n° 17/2020 du 13 mai 200, pour tous les déchets,

Considérant qu'il y a lieu de rouvrir totalement toutes les déchetteries,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 17/2020 du 13 mai 2020.

ARTICLE 2 : Les 7 déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, à savoir Anould, Corcieux, Neuvillers-sur-Fave, Etival-Clairefontaine, Raon-l'Etape, Moyenmoutier et Saint-Dié-des-Vosges sont totalement réouvertes, aux horaires habituels, sauf la plateforme de Saint-Dié-des-Vosges qui restera jusqu'à nouvel ordre fermée les dimanches matin.

ARTICLE 3 : Le dépôt des déchets sera réalisé par les usagers. Les agents des déchetteries refuseront l'accès aux sites à tout usager n'ayant pas de rendez-vous.

ARTICLE 4 : Les usagers doivent respecter l'ensemble des gestes « barrière » et des règles sanitaires pour garantir leur santé et celle de nos agents.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la communauté, ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges et à Monsieur le Procureur de la République

Saint-Dié-des-Vosges, le 10 juin 2020

Le Président,

David VALENCE